

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF
«COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB034
Intitulé	(Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA)
Version	2017.0
Date d’approbation du rapport par le comité de suivi	22 mai 2018

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT N° 1299/2013]	4
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS. .4	
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	11
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.1B.....	11
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.1B.I.1	12
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.4C.....	13
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.4C.I.2	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5A.....	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5A.II.1	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5B.....	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5B.II.2	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.4E.....	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.4E.III.3	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6C.....	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6C.III.1	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6D.....	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6D.III.2	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.9E.....	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.9E.IV.1	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.10B.....	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.10B.IV.2	28
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #5.AXE PRIORITAIRE V :	
ASSISTANCE TECHNIQUE - GARANTIR LA GESTION EFFICACE DU PROGRAMME ET LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS	29
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	30
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	32
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	32
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE)	33
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	34
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION	35
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	36
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	37
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	38
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	38
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	40
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	41
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	42

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	43
8.1. GRANDS PROJETS	43
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	43
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE	43
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	43
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	44
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC)	45
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE	46
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	47
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	47
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	48
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	49
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	50
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	51
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013	52
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	52
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	53
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]	54
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	54
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D'ACTION VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	55
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT)	56
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	59
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	60
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	61
DOCUMENTS	62
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION	63

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT N° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2017 a été marquée par une forte programmation atteignant près de 100% du montant du programme, les premières réalisations des projets du premier appel, un premier appel de fonds, une stabilisation de la gouvernance et un effort constant de communication.

Un fort taux de programmation et les premières réalisations de projets

Un taux de programmation de 96%

Deux comités de suivi (CS) ont eu lieu en mars et en juillet, pour la sélection des projets du 2ème appel et des stratégies des Plans intégrés thématiques (PITEM) et des Plans intégrés territoriaux (PITER).

Lors du comité de suivi du 1er mars 2017, 8 projets sur 26 projets ont été sélectionnés au titre de l'axe 1 Innovation appliquée pour un montant de 15 M€ et 11 projets sur 16 au titre de l'axe 2 Environnement mieux maîtrisé pour un montant de 18,7 M€. Au total, le comité de suivi a décidé du financement des projets sans réduction budgétaire sur les deux axes et a retenu d'augmenter l'enveloppe financière de 1,06 M€ sur l'axe 1 et de 4,99 M€ sur l'axe 2. Le comité de suivi a par ailleurs, décidé de lever les réserves pour les projets sélectionnés par le comité de suivi du 5 octobre 2016 : 6 projets de l'axe 3 ont été financés et 2 projets de l'axe 4. Ce même comité a sélectionné 4 dossiers d'assistance technique pour un montant de 1,3 M€.

Ainsi, fin 2017, 90 projets ont été programmés correspondant à un montant total de 125,1 M€ et 106 M€ de Fond Européen de Développement Régional (FEDER). L'axe 3 est fortement sollicité avec 39 projets sélectionnés et 54,9 M€ de FEDER.

7 PITEM et 6 PITER ont été déposés pour un montant de 102,15 M€ dépassant largement le montant de l'appel de 80 M€. L'instruction a été faite par le Secrétariat conjoint avec l'appui des Régions partenaires et du cabinet « Parcourir l'Europe ». Le classement de la notation du Secrétariat conjoint a mis en évidence trois groupes de projet en fonction de leur qualité. Le comité de suivi a retenu l'ensemble des plans en diminuant le taux de financement du FEDER en fonction du classement des plans et de la qualité du projet afin de rester dans l'enveloppe de l'appel à projet. Ainsi ce sont 84,33 M€ qui ont été réservés pour ces Plans.

Le comité de suivi du 5 juillet a demandé d'améliorer la qualité de certains plans et de répondre à des prescriptions sur les points essentiels tels que la valeur ajoutée transfrontalière, la pérennisation des résultats, l'élargissement du partenariat, le ciblage des publics, la définition des indicateurs. L'autorité de gestion a organisé des rencontres

techniques avec les chefs de file et certains partenaires pour échanger sur les recommandations et prescriptions du comité de suivi, sur les points d'amélioration à apporter et sur les prochaines étapes du dépôt de la stratégie revue et des premiers projets simples. Conformément à la décision du comité de suivi du 1er mars, l'ensemble des fonds du FEDER a été programmé à l'issue de la sélection des PITEM et PITER lors du comité de suivi du 5 juillet. Le dépôt de projets simples des plans, phase 2, a été ouvert du 15 septembre 2017 au 15 janvier 2018.

Réalisation des projets et formations des bénéficiaires et des contrôleurs de premier niveau

Le premier appel à projets avait sélectionné, en 2015, 18 projets qui devaient se réaliser dans un délai de 18 mois. Le comité de suivi a accordé lors de sa réunion du 5 juillet, une prorogation de deux mois à tous les projets du premier appel sans pénalité financière. Les projets Nat-Cult et Stramil2, pour des raisons de force majeure, ont bénéficié d'une prolongation de quatre mois supplémentaires avec l'application de pénalités prévues au Document de Mise en Œuvre (DOMO).

Le programme a prévu deux périodes de remontées de dépenses par an les 15 mars et 15 septembre. Les dépenses certifiées ont atteint 5,3 M€.

L'autorité de gestion (AG) et le Secrétariat conjoint (SC) ont organisé, avec les animateurs et les administrations partenaires, des sessions de formation destinées aux bénéficiaires du 2ème appel à projet consacrées à la gestion administrative et financière de leurs projets. Près de 250 bénéficiaires ont été accompagnés, représentant 55 des 58 projets du 2ème appel. Un guide pratique reprenant les principales séquences de la formation et les réponses aux questions des bénéficiaires a été mis à disposition sur le site internet du programme. En 2017, deux demi-journées de formation ont été organisées par l'autorité nationale française. Ces sessions d'information ont eu pour objectif la diffusion des règles d'éligibilité du programme et la présentation du système Synergie CTE. Au total, 78 personnes ont assisté à ces formations adressées aux bénéficiaires français et à leur contrôleur de premier niveau.

La désignation des autorités du programme et le premier appel de fonds

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a été désignée autorité de gestion et autorité de certification le 25 juillet.

L'autorité de gestion a continué à se structurer notamment au travers du plan de formation (aides d'Etat, commande publique, lutte anti-fraude et déontologie).

La désignation des autorités du programme a permis d'effectuer le premier appel de fonds le 21 décembre pour un montant de dépenses publiques éligibles de 2,55 M€.

Une campagne de contrôles ciblé sur le risque “aides d’Etat” a été effectuée par l’autorité de certification, qui a conclu 4 rapports en 2017. 5 contrôles ciblés sur le risque « neutralisation des factures » ont également été effectués par l’autorité de certification sur cette période.

Une communication du programme fortement ciblée sur de nouveaux publics

Les actions ont été principalement orientées vers les jeunes. L’évènement annuel à Cuneo a mobilisé plus de 200 jeunes venus des 5 régions du territoire. Ils ont animé les ateliers et se sont exprimé sur leur vision de la coopération entre la France et l’Italie. Le programme ALCOTRA a accueilli trois jeunes, au titre de l’initiative de la Commission européenne « Interreg Volunteer Youth ». Ces jeunes ont été intégrés à l’équipe du secrétariat conjoint pour participer aux actions de communication et de sensibilisation des bénéficiaires et du grand public. L’initiative a été présentée lors de l’évènement annuel à Cuneo et la Commission européenne a incité les porteurs de projets à recruter des jeunes volontaires pour s’impliquer dans la mise en œuvre des opérations financées par le programme. Le site Web du programme a vu son nombre d’utilisateurs doubler par rapport à 2016. Le site est un outil efficace pour communiquer en temps réel sur les appels à projets et les projets sélectionnés. Le programme continue son effort pour sensibiliser les bénéficiaires aux obligations de communication qui leur incombent. L’activation des réseaux sociaux, Facebook et Twitter, a eu lieu le 27 septembre. En quelques mois, le programme a attiré les jeunes générations et les entreprises et professionnels grâce à un contenu attractif et une actualité publiée plusieurs fois par semaine.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#1	Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées	26 projets ont été présentés lors du 2ème appel à projets et 8 projets ont été sélectionnés: 6 projets sur l'O.S 1.1 « Recherche et innovation » et 2 projets sur l'O.S 1.2 « Energie » pour un total de 14,9 M€ et 12,6 M€ de FEDER. Concernant l'OS 1.1, l'éventail des thèmes traités est large : fleurs comestibles, gestion des déchets, cluster culturel, plantes thérapeutiques, protocoles dans le secteur de l'apiculture. Ces projets, sont portés par des acteurs publics et des représentants d'entreprises. Les projets de l'OS1.2 sont centrés sur la performance énergétique des bâtiments publics. Dans le cadre de la Phase 1 de candidature des plans intégrés territoriaux et thématiques, le comité de suivi a retenu l'ensemble des candidatures et a réservé sur cet axe 5,72 M€ pour le PITEM Clip et 8,5M€ pour les 6 PITER qui se sont affichés sur l'axe 1 et a demandé de retravailler les propositions des plans intégrés jugés plus faibles, sur la base des prescriptions et des recommandations des services instructeurs. Les montants réservés sur l'axe 1 destinés aux projets simples des PITEM et PITER devraient permettre de consommer 88% de la dotation du programme sur l'axe 1. Le PITEM Clip articule sa stratégie d'innovation autour des thèmes suivants: mobilité, interopérabilité numérique, e-santé et diffusion de l'innovation auprès des entreprises. Les 6 PITER interviennent dans les domaines innovants tels que l'agro-alimentaire en montagne, services à l'innovation des PMI, économie verte.
#2	Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire	16 projets ont été présentés lors du 2ème appel à projets et 11 projets ont été sélectionnés : 7 sur l'O.S 2.1 « changement climatique » et 4 sur l'O.S 2.2 « Prévention des risques » pour un total de 18,8M€ et 15,9M€ de FEDER. Au total, 15 projets sont financés sur le 1er et le 2ème appel. Sur l'O.S. 2.1 «

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>Changement climatique », les projets concernent les instruments de planification territoriale, les protocoles et outils pour mesurer la durabilité du bâti et la gestion des ressources (eaux, forêts, habitats protégés, indicateurs de biodiversité) face au changement climatique. Sur l'objectif 2.2 « prévention des risques », les thèmes portent sur les événements naturels violents ainsi que les risques sismiques ou ceux inhérents aux grands ouvrages en montagne. Les partenariats impliquent surtout des acteurs publics. La plupart des projets porte une attention particulière à la communication et la diffusion des connaissances dans l'optique d'une meilleure information des citoyens.</p> <p>Dans le cadre de la Phase 1 de candidature des PITEM-PITER, le comité de suivi a retenu l'ensemble des candidatures et a réservé sur cet axe 7,6 M€ pour le PITEM Risk et 7,6M€ pour les 4 PITER qui se sont positionnés sur l'axe 2 et a demandé de retravailler les propositions des plans intégrés jugés plus faibles, sur la base des prescriptions et des recommandations des services instructeurs. La stratégie du PITEM Risk repose sur la mutualisation des moyens pour assurer aux territoires une meilleure capacité de résilience. Les stratégies des 4 PITER se concentrent sur la gestion des risques naturels en montagne. Le PITER Alpimed intègre le changement climatique et/ou les effets de la pollution dans son approche du développement local.</p>
#3	Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte	L'axe 3 attire le plus grand nombre de candidatures. Lors du 2ème appel à projets, 50 projets ont été déposés et 27 ont été sélectionnés : 21 se situent sur l'O.S 3.1 « patrimoine naturel et culturel », 3 sur l'OS 3.2 « biodiversité » et 3 sur l'O.S 3.3 « mobilité durable » pour un total de 50,5M€ et 42,7 M€ de FEDER. 6 projets sélectionnés avec réserve en 2016 ont été approuvés au CS de mars 2017. L'O.S 3.1 est le plus sollicité. Le tourisme est perçu comme un levier du développement économique et un facteur d'attraction et de maintien des populations résidentes. Les projets améliorent leur offre pour répondre aux

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>attentes des publics cibles (familles, cyclotouristes, pêcheurs) et développent des parcours de découverte transfrontaliers (jardins exceptionnels, sites géologiques, etc). Le projet «Lieux Vivants» a créé des synergies entre musées français et italiens autour d'un projet de muséographie innovant (histoires racontées destinés à accompagner la découverte des collections). «Reval» est dédié à l'utilisation du vélo en milieu urbain (Chambéry) et pour le cyclotourisme. L'O.S 3.2 totalise 3 projets dédiés à la protection d'espèces ou d'habitats. Les projets de l'O.S 3.3 se concentrent sur la mise en œuvre de formes alternatives de transport.</p> <p>Dans le cadre de la Phase 1 de candidature des plans intégrés territoriaux et thématiques, le comité de suivi a retenu l'ensemble des candidatures et a réservé sur cet axe 20 M€ pour les 3 PITEM MITO, PACE et Biodivalp et 17,4M€ pour les 6 PITER qui se sont positionnés sur l'axe 3 et a demandé de retravailler les propositions des plans intégrés jugés plus faibles, sur la base des prescriptions et des recommandations des services instructeurs.</p>
#4	Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne	<p>17 projets ont été présentés lors du 2ème appel, et 12 projets ont été sélectionnés : 4 se situent sur l'O.S 4.1 « Services sanitaires et sociaux » et 8 sur l'OS 4.2 « Education et formation » pour un total de 16,7M€ et 14,2M€ de FEDER. 2 projets ont été évalués avec réserve en 2016 et approuvés au CS de mars 2017.</p> <p>Sur l'O.S 4.2, la plupart des opérations proposées implique côté italien des agences de formation professionnelle agréées par les administrations régionales. Les parcours de formation proposés recouvrent les métiers du tourisme et de l'hôtellerie, mais aussi la filière du bâtiment. Tous annoncent la volonté de créer un système commun d'évaluation et de reconnaissance des compétences. Les projets concernant la sphère de la santé et des services sociaux sont portés par des acteurs publics (hôpitaux, Aziende Sanitarie Locali) travaillant en lien</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>avec des agences ou des associations impliquées dans la gestion directe des services ou le suivi des patients.</p> <p>Dans le cadre de la Phase 1 de candidature des plans intégrés territoriaux et thématiques, le comité de suivi a retenu l'ensemble des candidatures et a réservé sur cet axe 10,4M€ pour les 2 PITEM PRO-SOL et DEFFI et 7M€ pour les 5 PITER qui se sont positionnés sur l'axe 4 et a demandé de retravailler les propositions des plans intégrés jugés plus faibles, sur la base des prescriptions et des recommandations des services instructeurs.</p>
#5	Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions	<p>Mise en œuvre opérationnelle des dossiers d'AT: pour assurer la fluidité du traitement des dossiers d'AT, le dépôt des demandes dans Synergie CTE s'effectue au fil de l'eau.</p> <p>Un suivi financier par catégorie de dépenses a été créé. Il se décline à un niveau analytique fin, par catégorie de dépenses afin de permettre d'éventuels ajustements entre postes de dépenses et de repérer rapidement la sous ou la sur consommation.</p>

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	15,00	Parmi les 6 projets de l'objectif spécifique 1.1, 5 ont déjà mobilisé 15 organismes de recherche sur le territoire ALCOTRA.
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	20,00	Les projets sélectionnés dans le deuxième appel comptent un nombre important d'organismes de recherche en tant que partenaires.
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	42,00	Des 6 projets cofinancés sous l'objectif spécifique 1.1, 5 ont mobilisé 42 structures (entreprises, centres de recherche et acteurs intermédiaires) sur le territoire ALCOTRA.
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	80,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00	0,00
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	0,00	0,00	0,00
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	0,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.1b.I.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	Nombre d'innovations / de services innovants créés	15,00	2013	35,00			Les projets cofinancés sous l'objectif spécifique 1.1 ont démarré leur mise en œuvre en fin 2016. Il est donc encore tôt pour eux de valoriser des résultats en 2017.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés						

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.4c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	0,00	Les projets cofinancés sous l'objectif spécifique 1.2 ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Il est donc encore tôt pour valoriser des réalisations dans cet OS à ce stade.
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	5,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	0,00	0,00	0,00
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	0,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.4c.I.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	Nombre de commandes	245,00	2015	570,00			Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données seront donc disponibles pour le RAMO 2018 (à compléter en 2019).

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes						

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	0,00	Les projets cofinancés sous l'objectif spécifique 2.1 ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Il est donc encore tôt pour valoriser des réalisations en 2017.
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	28,00	Les projets sélectionnés dans le deuxième appel prévoient un nombre plus important d'outils à développer pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique par rapport à ce qui était prévu.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	0,00	0,00	0,00
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	0,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5a.II.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	Nombre d'institutions	170,00	2015	500,00			Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données seront donc disponibles pour le RAMO 2018 (à compléter en 2019).

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique						

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	19,00	Les 4 projets du premier appel ont légèrement dépassé la valeur cible de leur réalisations (19 sur 18 au 31/12/2017). A titre d'exemple, le projet PRODIGE a créé un démonstrateur pilote d'une plateforme de réalité virtuelle transfrontalière qui optimise les modalités de fonctionnement des systèmes en place italien et français et améliore la formation des opérateurs de protection civile des deux côtés de la frontière. Un deuxième démonstrateur pilote pour la collecte des données avec engagement directe de la population locale pour l'apprentissage de la gestion des urgences liées aux risques sur le territoire. Les 4 projets du deuxième appel ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Il est donc encore tôt pour valoriser des réalisations en 2017.
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	42,00	Les projets sélectionnés dans le premier et deuxième appel prévoient un nombre plus important d'outils développés pour la gestion des risques par rapport à ce qui était prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	0,00	0,00	0,00
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	8,00	8,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5b.II.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	Nombre de personnes activement mobilisées	290,00	2013	590,00	347,00		Avec les résultats de 4 projets du premier appel le programme atteint le 50% de la valeur cible du programme. Il s'agit du nombre des opérateurs techniques des différents partenaires dans les secteurs liés à la gestion des risques qui ont participé aux événements spécifiques des projets sur cette thématique (PrévRiskHauteMontagne, PRODIGE, URAMET, ART_UP_WEB). Les 4 projets du deuxième appel ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Il est donc encore tôt pour valoriser des réalisations en 2017.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques						

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.4e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	1,00	Au premier appel à projets, aucun projet n'avait été sélectionné sous cet OS. Parmi les 3 projets du 2ème appel, M.U.S.I.C. a déjà comptabilisé sa première réalisation auprès de deux de ses partenaires (achat d'une navette sans conducteur à zéro émission de carbone pour l'agglomération de GAP (FR) et bus scolaire à méthane pour Pinerolo (IT)).
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	25,00	Les projets sélectionnés dans le deuxième appel prévoient un nombre plus important d'initiatives pour la mobilité durable par rapport à ce qui était prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	0,00	0,00	0,00
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	4,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.4e.III.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	Nombre de stratégies	8,00	2013	21,00			Les projets de l'objectif spécifique 3.3 ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Il est donc encore tôt pour eux de valoriser des résultats en 2017.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques						

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	24,00	Des 12 projets du premier appel, 9 ont terminé leurs activités en 2017. Leur état de réalisation est satisfaisant, en ayant atteint les valeurs cibles. Parmi leurs réalisations, on peut citer le projet ALP-MEDITERR avec une mise en cohérence du réseau de sentiers des Alpes de la Méditerranée, basé sur une itinérance du Col de Larche à la mer (2 grands parcours de traversée, l'un du côté français GTM et l'autre du côté italien GTAM, reliés en plusieurs points par une série de parcours différents). Parmi les 21 projets du second appel, déjà 3 ont déclaré des réalisations: MIGRA (création d'un théâtre en plein air à Paraloup, FR), MI.MO (rénovation de la scénographie du musée de l'Espace Alu) et l'@venture géologique (le site Espace Naturel sensible des Pénitents aux Mées a été aménagé)
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	111,00	Les projets sélectionnés dans le premier et deuxième appel prévoient un nombre plus important de zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés par rapport à ce qui était prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	0,00	0,00	0,00
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	92,00	15,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6c.III.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	Nombre des communes	106,00	2013	226,00	130,00		Les projets STRAMIL2 et TOURSCIENCE (premier appel) ont valorisé cet indicateur en décrivant les modalités d'engager les communes dans leurs activités ou leur réalisations finales. Respectivement, 8 et 4 communes ont été directement mobilisés ou sont destinataires des résultats des projets.
R3.1b	Satisfaction des touristes	faible, moyen, élevé	moyen	2011	élevé			Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats 1 an après la fin des projets. Les premiers données seront donc disponibles pour le RAMO 2018 (à compléter en 2019).

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine						
R3.1b	Satisfaction des touristes						

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	Nombre	39,00	1,00	Le projet RESTHALP (2ème appel) a déjà travaillé sur la restauration de l'habitat prioritaire 6210 «Formations d'herbes sèches semi-naturelles», dans le site de Saint-Pierre d'Albigny (FR)
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	Nombre	39,00	18,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	0,00	0,00	0,00
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	16,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6d.III.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	Nombre des plans d'action	39,00	2013	65,00			Les projets cofinancés sous l'objectif spécifique 3.2 ont démarré leur mise en œuvre en fin 2016. Il est donc encore tôt pour eux de valoriser des résultats en 2017.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité						

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.9e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	6,00	Les 2 projets du premier appel de l'OS 4.1 ont atteint leur valeurs cibles : le projet COSAT a mis en place un service d'intervention transfrontalier avec protocoles médicaux communs pour les personnes souffrantes de dépendance. Le projet E-RÉS@MONT a mis en place un service d'assistance de télémédecine en montagne en 5 structures (4 refuges e 1 cabinet médical) en Val d'Aoste e 6 refuges en Suisse, pour les habitants et les touristes des vallées concernées). Parmi les 4 projets du 2ème appel, le projet ACTION4VISION a déjà entamé 4 typologies de services pour les personnes avec des handicaps visuels (interventions dans les écoles, visites techniques de rééducation, interventions d'interactions socio culturelles dans les territoires ruraux et montagneux, interventions pour aide à domicile dans les villages, résidences et hôpitaux).
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	13,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	0,00	0,00	0,00
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	11,00	2,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.9e.IV.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	Niveaux 1, 2 et 3	29% en niveau 3	2015	40% en niveau 3			Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premiers données seront donc disponibles pour le RAMO 2018 (à compléter en 2019).

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière						

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	236,00	ALCOTRA finance 8 projets sous cet OS, tous approuvés au 2ème appel. L'indicateur commence donc juste à être alimenté. Deux projets ont déjà organisé des activités qui peuvent être valorisées sous cet indicateur. Il s'agit de INFORMA PLUS et A.P.P. VER, qui ont déjà organisé les premières phases des cours de formation sur leurs territoires.
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	3 932,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	3 294,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.10b.IV.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	Nombre de cours de formation et de parcours	40,00	2013	400,00			Les projets de l'objectif spécifique 4.2 ont démarré leur mise en œuvre en fin 2016. Il est donc encore tôt pour valoriser des résultats en 2017.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers						

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #5.Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	19,00	
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	19,65	
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	1,00	Évènement annuel à Cuneo le 21-09-2017
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	1,00	Évènement annuel de Cuneo du 21-09-2017 - Regione Piemonte
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	0,00	
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	0,00	
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	0,00	
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	0,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	17,00	10,00	2,00
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	17,00	10,00	2,00
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	2,00	1,00	0,00
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	2,00	1,00	0,00
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	0,00	0,00
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	0,00	0,00	0,00
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	1,00	1,00	0,00
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	1,00	1,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2017	Observations
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	6175740	32 990 066,00	0,00	
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	10	127,00	42,00	
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	687 871,65	
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	1	15,00	0,00	
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	2	25,00	19,00	
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	18572221	98 970 198,00	4 611 688,60	
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	4	51,00	24,00	
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1715	17 139,00	236,00	
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	0,00	
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	2	25,00	6,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros			
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures			
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro			
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils			
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils			
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro			
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons			
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro			
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions			

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	Partie publique	32 990 066,00	85,00	14 908 027,00	45,19%	14 908 027,00	62 246,00	0,19%	8
#2	FEDER	Partie publique	43 986 756,00	85,00	22 816 883,00	51,87%	22 816 883,00	1 667 589,00	3,79%	15
#3	FEDER	Partie publique	98 970 198,00	85,00	64 880 027,00	65,56%	64 880 027,00	6 592 248,00	6,66%	39
#4	FEDER	Partie publique	43 986 756,00	85,00	18 007 719,00	40,94%	18 007 719,00	825 330,00	1,88%	14
#5	FEDER	Partie publique	14 038 326,00	85,00	4 527 695,00	32,25%	4 527 695,00	0,00	0,00%	14
Total	FEDER		233 972 102,00	85,00	125 140 351,00	53,49%	125 140 351,00	9 147 413,00	3,91%	90
Total général			233 972 102,00	85,00	125 140 351,00	53,49%	125 140 351,00	9 147 413,00	3,91%	90

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

Sans objet

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	013	01	04	03	04		24	FR71	4 412 759,00	4 412 759,00	33 560,00	2
#1	FEDER	062	01	04	03	01		24	FR71	10 495 268,00	10 495 268,00	28 686,00	6
#2	FEDER	087	01	07	03	05		24	FR71	11 250 706,00	11 250 706,00	17 714,00	7
#2	FEDER	088	01	07	03	05		24	FR71	11 566 177,00	11 566 177,00	1 649 875,00	8
#3	FEDER	043	01	04	03	04		24	FR71	5 013 898,00	5 013 898,00	15 384,00	3
#3	FEDER	085	01	04	03	06		24	FR71	5 118 852,00	5 118 852,00	0,00	3
#3	FEDER	094	01	04	03	06		24	FR71	54 747 277,00	54 747 277,00	6 576 864,00	33
#4	FEDER	112	01	03	03	09		24	FR71	7 004 856,00	7 004 856,00	496 727,00	6
#4	FEDER	118	01	03	03	10		24	FR71	11 002 863,00	11 002 863,00	328 603,00	8
#5	FEDER	123	01	07	07			24	FR71	4 527 695,00	4 527 695,00	0,00	14

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
A2E	198 524,30	0,10%	0,00	
ACTION4VISION	167 256,20	0,08%	0,00	
ADAPTMONTBLANC	95 979,45	0,05%	0,00	
ANTEA	201 917,50	0,10%	0,00	
ART UP WEB	79 768,25	0,04%	34 809,12	0,02%
Borderscapes	64 897,50	0,03%	0,00	
ECO-BATI	83 087,50	0,04%	0,00	
HABIT.A	5 529,00	0,00%	0,00	
INFORMA PLUS	161 429,88	0,08%	0,00	
JARDINALP	167 571,18	0,08%	0,00	
MITIMPACT	81 578,75	0,04%	0,00	
Mi.Mo	10 811,15	0,01%	0,00	
RISQ'EAU	32 408,94	0,02%	0,00	
RISVAL	175 259,80	0,09%	0,00	
RestHAlp	119 226,95	0,06%	0,00	
URAMET	85 000,00	0,04%	0,00	

e-Rés@mont	62 041,50	0,03%	55 112,07	0,03%
------------	-----------	-------	-----------	-------

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation n'a été lancée à ce jour.

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Les réponses du programme aux difficultés 2016

L'amélioration du processus d'instruction

En réponse à la demande du comité de suivi, le processus d'instruction a été amélioré. Le classement des projets est maintenant uniquement basé sur une note et illustré par un formulaire de synthèse des instructions. Par ailleurs, une concertation a été menée avec les administrations partenaires. L'échange entre services, sur les projets pour lesquels un écart de notation était constaté, a été renforcé. Pour la sélection des projets du second appel, une réunion a été organisée afin d'échanger sur le système de notation et comprendre les écarts entre les notes.

L'amélioration du processus d'instruction a aussi concerné les PITEM et les PITER. Le DOMO a été modifié, afin de préciser les critères de sélection. Les versions précédentes ne disposaient que de critères génériques qui ont été complétés pour les différentes phases des deux typologies de plans intégrés.

Stabilisation de la gouvernance du programme et association de la société civile au comité de suivi

Lors de sa réunion du 1er mars, le comité de suivi a débattu des modalités de prise de décision au sein de cette instance et sur l'instauration d'un système de vote. Un tour de table a permis à chaque administration de s'exprimer, et de retenir à l'unanimité le maintien du consensus comme modalité de prise de décision.

Afin de répondre à la demande de la Commission européenne d'associer la société civile, le comité de suivi a retenu lors de sa réunion de mars d'intégrer un représentant pour les Chambres de commerce de chaque région du programme, un représentant par région partenaire française du Conseil économique et social et un représentant des associations des collectivités territoriales italiennes. Dix nouveaux membres ont été associés.

Les points d'attention de 2017

Réalisation des projets et clôture du premier appel

Comme indiqué en partie introductive, les 18 projets du premier appel sélectionnés en 2015 ont été confrontés à des difficultés pour terminer certaines activités. Le comité de suivi a tenu compte des réalités de terrain et leur a donc accordé une prorogation. Cette souplesse de mise en œuvre devrait permettre une clôture efficace des opérations en

2018.

Maquette en coût public

La maquette a été construite en dépenses publiques, ce qui exclue les apports privés des projets. Or, l'autorité de gestion a constaté que la part apportée par les acteurs privés représentait 16% des contreparties nationales. L'autorité de gestion a préparé, en fin d'année, la consultation écrite du comité de suivi afin de changer la maquette financière. Cette modification technique devra permettre en 2018 de passer d'une maquette en dépenses publiques à une maquette en coût total. Les modifications proposées concernent exclusivement la répartition des contreparties en fonction de la nature publique ou privée, sans modification du cofinancement FEDER.

Outil Synergie CTE

Le programme a aussi été confronté en 2017 à des difficultés liées à l'outil informatique Synergie CTE, notamment aux délais de construction des formulaires et au traitement différé des demandes d'évolutions des différents programmes. Synergie CTE nécessite un temps de travail dédié important et la mise en place de solutions de contournements.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

En 2018, le programme devrait prévoir une révision des valeurs cibles de ses indicateurs. Le suivi des indicateurs jusqu'en 2017 et la réalité des projets, montrent que le calcul fait en début de programme pourrait nécessiter un réajustement.

Deux raisons expliquent la sous-estimation de certaines valeurs :

- tout d'abord, un choix du programme d'appliquer le principe de précaution dans l'estimation des valeurs cibles ;
- par ailleurs, le calcul des valeurs cibles avait été fait sur la base des résultats de la précédente programmation. Or, dans le cadre d'ALCOTRA 2014-2020, le programme a adopté un approche beaucoup plus fine et précise dans le suivi des projets et de leurs résultats. Il en résulte un certain écart entre le prévisionnel et le réalisé.

L'année 2018 permettra d'approfondir le sujet et d'identifier les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS
[ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

Sans objet

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

Sans objet

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Sans objet

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Sans objet

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
#1	3 750 845,14	13,38%
#2	13 495 600,06	36,10%
#3	3 445 134,99	4,10%
Total	20 691 580,19	10,40%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

Non, aucun investissement n'est prévu à l'avenir sur la stratégie macro régionale, mais le programme porte une attention particulière à la sélection de projets s'inscrivant dans la stratégie EUSALP. A partir du prochain Comité de Suivi, un point spécifique de l'ordre du jour sera dédié systématiquement à une mise-à-jour des avancements des travaux de la stratégie, pour favoriser toutes les possibles synergies avec l'évolution des projets et du programme ALCOTRA.

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

Tous les projets financés sous les objectifs spécifiques 1.1 recherche et innovation, O.S 1.2 énergie, O.S 2.1 changement climatique, O.S 3.2 biodiversité et O.S 3.3 mobilité durable s'inscrivent dans les axes de la stratégie macro-régionale. Les premiers résultats de ces projets seront disponibles à partir de l'année prochaine et seront détaillés dans le RAMO 2019.

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

Les activités prévues dans le cadre des O.S 1.1 recherche et innovation, O.S 1.2 énergie, O.S 2.1 changement climatique, O.S 3.2 biodiversité et O.S 3.3 mobilité durable d'Alcotra sont cohérentes avec les priorités Eusalp.

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens - Version IT	Résumé à l'intention des citoyens	24 mai 2018			Résumé à l'intention des citoyens - Version IT		
RAMO - Version italienne	Résumé à l'intention des citoyens	30 mai 2018			RAMO - Version italienne		
Résumé à l'intention des citoyens - Version FR	Résumé à l'intention des citoyens	24 mai 2018			Résumé à l'intention des citoyens - Version FR		

Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 1b, specific objective: I.1, indicator: R1.1, year: 2014 (null < 15,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 1b, specific objective: I.1, indicator: R1.1, year: 2015 (null < 15,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 1b, specific objective: I.1, indicator: R1.1, year: 2016 (null < 15,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 1b, specific objective: I.1, indicator: R1.1, year: 2017 (null < 15,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 4c, specific objective: I.2, indicator: R1.2, year: 2014 (null < 245,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 4c, specific objective: I.2, indicator: R1.2, year: 2015 (null < 245,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 4c, specific objective: I.2, indicator: R1.2, year: 2016 (null < 245,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #1, investment priority: 4c, specific objective: I.2, indicator: R1.2, year: 2017 (null < 245,00). Please check.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #2, investment priority: 5a, specific objective: II.1, indicator: R2.1, year: 2014 (null < 170,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #2, investment priority: 5a, specific objective: II.1, indicator: R2.1, year: 2015 (null < 170,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #2, investment priority: 5a, specific objective: II.1, indicator: R2.1, year: 2016 (null < 170,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #2, investment priority: 5a, specific objective: II.1, indicator: R2.1, year: 2017 (null < 170,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #2, investment priority: 5b, specific objective: II.2, indicator: R2.2, year: 2014 (null < 290,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #2, investment priority: 5b, specific objective: II.2, indicator: R2.2, year: 2015 (null < 290,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #2, investment priority: 5b, specific objective: II.2, indicator: R2.2, year: 2016 (null < 290,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 4e, specific objective: III.3, indicator: R3.3, year: 2014 (null < 8,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 4e, specific objective: III.3, indicator: R3.3, year: 2015 (null < 8,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 4e,

Gravité	Code	Messages
		specific objective: III.3, indicator: R3.3, year: 2016 (null < 8,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 4e, specific objective: III.3, indicator: R3.3, year: 2017 (null < 8,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 6c, specific objective: III.1, indicator: R3.1a, year: 2014 (null < 106,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 6c, specific objective: III.1, indicator: R3.1a, year: 2015 (null < 106,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 6c, specific objective: III.1, indicator: R3.1a, year: 2016 (null < 106,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 6d, specific objective: III.2, indicator: R3.2, year: 2014 (null < 39,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 6d, specific objective: III.2, indicator: R3.2, year: 2015 (null < 39,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 6d, specific objective: III.2, indicator: R3.2, year: 2016 (null < 39,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #3, investment priority: 6d, specific objective: III.2, indicator: R3.2, year: 2017 (null < 39,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #4, investment priority: 10b, specific objective: IV.2, indicator: R4.2, year: 2014 (null < 40,00). Please check.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #4, investment priority: 10b, specific objective: IV.2, indicator: R4.2, year: 2015 (null < 40,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #4, investment priority: 10b, specific objective: IV.2, indicator: R4.2, year: 2016 (null < 40,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: #4, investment priority: 10b, specific objective: IV.2, indicator: R4.2, year: 2017 (null < 40,00). Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 109,17% of the total target value for "S", priority axis: #5, investment priority: -, indicator: O5.1, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 142,86% of the total target value for "S", priority axis: #1, investment priority: 1b, indicator: CO42, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 168,00% of the total target value for "S", priority axis: #2, investment priority: 5b, indicator: O2.2, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 173,58% of the total target value for "S", priority axis: #3, investment priority: 6c, indicator: O3.1, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 186,67% of the total target value for "S", priority axis: #2, investment priority: 5a, indicator: O2.1, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 209,43% of the total target value for "S", priority axis: #3, investment priority: 6c, indicator: O3.1, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 250,00% of the total target value for "S", priority axis: #3, investment priority: 4e, indicator:

Gravité	Code	Messages
		O3.3, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.53.1	In table 2, the annual total value entered is 105,56% of the total target value for "F", priority axis: #5, investment priority: -, indicator: O5.1, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.53.1	In table 2, the annual total value entered is 107,14% of the total target value for "F", priority axis: #1, investment priority: 1b, indicator: CO42, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.54.1	In table 2, the annual total value entered for "F" (implemented) is % of the annual total value entered for "S" (forecast from selected) for priority axis: #5, investment priority: -, indicator: O5.3, year: 2016. Please check.